

# Demande d'inscription Transport scolaire 2019/2020

**IMPORTANT :** avant de remplir cet imprimé, lisez attentivement les informations pratiques jointes. Écrire en MAJUSCULE, SVP.

## Pièces justificatives demandées :

- Copie du dernier avis d'imposition ;
- Photo d'identité de l'élève (nom et prénom au dos de la photo).
- Dérogation de l'inspection académique le cas échéant.

## Identité de l'élève

Nom .....  
Prénom .....  
Date de naissance ..... Sexe :  F  M

## Représentant légal n°1 Représentant légal n°2

Parent  Tuteur  
 Famille d'accueil  Foyer

Nom ..... Prénom .....  
Date de Naissance ..... Date de Naissance .....  
Adresse ..... Adresse .....  
Code Postal ..... Code Postal .....  
Ville ..... Ville .....  
Tél. fixe ..... Tél. fixe .....  
Portable ..... Portable .....  
Courriel ..... Courriel .....

## Communes et points d'arrêt

Commune de montée .....  
Point de montée .....  
Commune de descente .....  
Point de descente .....

## Ligne empruntée (facultatif)

La ligne régulière n° .....  
 Un service de transport scolaire

## En cas de garde alternée (représentant légal n° 2) ou de correspondance

Commune de montée .....  
Point de montée .....  
Ligne empruntée (facultatif) .....

Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre de suivre votre demande d'inscription et de vous envoyer des informations sur le transport de votre enfant (suivi du dossier, info-traffic).

Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et, le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des transports scolaires.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Toute modification devra impérativement être transmise à la Sous-Direction des transports dans les plus brefs délais.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

Avec le RGPD, la Région protège vos données ! Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre d'instruire votre demande d'inscription. Les données transmises sont confidentielles et restent stockées sur nos serveurs sécurisés pendant toute la durée de l'abonnement. Vous pouvez exercer vos droits (vérifier vos données, les faire rectifier, éventuelle suppression ...) en contactant la Déléguée à la Protection des Données de la Région à l'adresse [dpo@nouvelle-aquitaine](mailto:dpo@nouvelle-aquitaine) - ou par courrier postal.

Pour plus d'informations sur la protection des Données, vous pouvez lire notre Politique de Confidentialité sur le lien <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/politique-confidentialite.html>.



La Région vous transporte

Cadre réservé à l'administration  
PF  
N° DOSSIER

1<sup>er</sup> demande  Renouvellement  Modification

## Scolarité 2019/2020

Établissement scolaire .....  
Commune de l'établissement .....

Statut  Scolaire  Etudiant  Apprenti  Autre : .....

Qualité  Externe  Demi-pensionnaire

Primaire  Maternelle  CP  CE1  CE2  CM1  CM2

Collège  6<sup>e</sup>  5<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>

Lycée  CAP  Seconde technologique  
 1<sup>ère</sup> bac technologique  
 Terminale bac technologique  
 BEP  
 Seconde générale  Seconde professionnelle  
 1<sup>ère</sup> bac général (\*)  1<sup>ère</sup> bac professionnel  
 Terminale bac général (\*)  Terminale bac professionnel

## (\*) Enseignements de spécialité

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Arts - Arts du cirque                           | <input type="checkbox"/> Langues, littérature et cultures étrangères |
| <input type="checkbox"/> Arts - Arts plastiques                          | <input type="checkbox"/> Mathématiques                               |
| <input type="checkbox"/> Arts - Cinéma, audiovisuel                      | <input type="checkbox"/> Numérique et sciences informatiques         |
| <input type="checkbox"/> Arts - Danse                                    | <input type="checkbox"/> Physique-chimie                             |
| <input type="checkbox"/> Arts - Histoire des arts                        | <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la terre           |
| <input type="checkbox"/> Arts - Musique                                  | <input type="checkbox"/> Sciences de l'ingénieur                     |
| <input type="checkbox"/> Arts - Théâtre                                  | <input type="checkbox"/> Sciences économiques et sociales            |
| <input type="checkbox"/> Biologie, écologie                              | <input type="checkbox"/> LV1 : .....                                 |
| <input type="checkbox"/> Histoire-géographie et sciences politiques      | <input type="checkbox"/> LV2 : .....                                 |
| <input type="checkbox"/> Humanités, littérature et philosophie           |  |
| <input type="checkbox"/> Littérature, langues et cultures de l'antiquité |  |

## Options

- CHAM  CHAT  CHAD  SEGPA  
 ULIS  Pôle espoir (fournir justificatif)

## Signature du représentant légal obligatoire

Fait à  
Le

Retournez cette demande sous enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse figurant au verso.

TRANSPORTS SCOLAIRES

à retourner avant le 20 juillet 2019



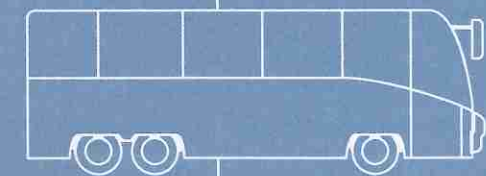
Une rentrée  
solidaire et harmonisée  
à l'échelle de la Région

2019/2020

DOSSIER D'INSCRIPTION

DEMI-PENSIONNAIRE OU EXTERNE

1<sup>er</sup> inscription ou renouvellement  
INSCRIPTION OBLIGATOIRE



[transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)



La Région vous transporte



# IMPORTANT

## Les 7 points clés de la rentrée 2019

- 1 Tarification scolaire harmonisée** à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- 2 Prise en compte du quotient familial** pour le calcul du montant de la part familiale due pour les élèves ayants droit.
- 3 La carte scolaire s'applique** désormais à tous les établissements scolaires d'enseignement général y compris **les lycées** (sauf dérogations prévues au Règlement).

TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
TARIF ANNUEL DEMI-PENSIONNAIRE	30€	50€	80€	115€	150€
TARIF ANNUEL INTERNE	27€	45€	72€	103,50€	135€

- 4 Possibilité d'Aide Individuelle au Transport (AIT)** pour les ayants droit demi-pensionnaires, externes ou internes dont le trajet domicile établissement scolaire ne peut pas être assuré par un réseau de transport routier régional ou un réseau TER. L'AIT est modulable en fonction de paliers de distance et du quotient familial. La demande doit être transmise avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours.
- 5 Les demandes d'annulation de carte** ne feront l'objet d'aucun remboursement total ou partiel sauf cas de désinscription intervenant avant le 30 septembre 2019, justifiées par un arrêt de la scolarité, un déménagement ou un changement d'orientation.
- 6 En cas de trajet en correspondance** avec un réseau de transports urbains et à la condition que l'arrêt de dépose (ou de prise en charge) soit distant de plus de 800 mètres de l'établissement scolaire fréquenté par l'élève, la Région Nouvelle-Aquitaine prendra en charge les titres de transport nécessaires au complément de parcours effectué sur le réseau urbain concerné (voir Carte Modalis en page suivante).
- 7 Un nouveau règlement** de Transports scolaires et des sanctions encourues uniformes. À consulter en intégralité sur [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr) onglet TRANSPORTS SCOLAIRES

## Qui peut bénéficier de la participation aux transports scolaires ?

Les élèves ayants droit quel que soit leur statut (externe, demi-pensionnaire, interne) résidant dans la Région Nouvelle-Aquitaine (hors ressort territorial d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité compétente en matière de transports) :

- Domiciliés à plus de 3 km de l'établissement scolaire fréquenté.
- Scolarisés de la maternelle (sous conditions) à la fin des études secondaires (niveau BAC).
- Inscrits dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat d'association avec l'État, relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture.
- Dans le respect de la sectorisation (carte scolaire) applicable à leur commune de résidence (sauf cas de dérogation validée).
- Sur la base d'un aller-retour par jour en période scolaire (un aller-retour par semaine pour les élèves internes)

La Région se réserve le droit d'accepter, sous certaines conditions, des élèves ne respectant pas l'un de ces critères, en fonction du nombre d'enfants inscrits et dans le cadre de l'offre de transport existante. Dans l'hypothèse où la demande de dérogation est acceptée, les parents de l'élève se verront appliquer :

- La tarification de non ayant droit de 195€ pour les demi-pensionnaires
- La tarification commerciale pour les autres (internes non ayants droit, étudiants, apprentis...)

### Cas particuliers

Sont invités à se rapprocher :

- De leur Département de domicile, les élèves qui ne sont pas en mesure d'utiliser les moyens de transport en commun en raison de leur handicap
- De leur agglomération, les élèves qui résident et sont scolarisés sur le territoire d'une Autorité

Organisatrice de la Mobilité (AOM) : Bordeaux Métropole, COBAS (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud), COBAN (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord) ou CALI (Communauté d'agglomération du Libourmois)

### IMPORTANT

L'inscription au transport scolaire implique l'acceptation pleine et entière du :

- **RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES** et plus particulièrement
- **DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES** qui précisent les obligations des parents et de l'élève pendant le trajet.

Ce document est un extrait du règlement. Règlement complet à consulter sur [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

## Comment remplir votre dossier ?

### Inscription en ligne sur [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr) DÈS LE 3 JUIN 2019

#### Plus simple :

Pour toute demande 1<sup>ère</sup> inscription et renouvellement **vous créez un compte unique** par famille regroupant tous les dossiers d'une même fratrie.

#### Plus rapide :

Vous avez connaissance **automatiquement** de la décision prise conformément aux règles et critères fixés par la Région, sauf si votre dossier nécessite un complément d'instruction.

#### Plus pratique :

Vous pouvez payer en ligne le montant de la part familiale (en 1 ou 3 fois). Plus de risque d'être pénalisé à la rentrée scolaire pour oubli ou retard de paiement !

**ATTENTION : Pour bénéficier de la tarification basée sur votre quotient familial, vous devrez obligatoirement vous munir de votre dernier avis d'imposition. À défaut de ces renseignements, le montant de la tranche la plus élevée vous sera appliqué.**

### Si vous ne souhaitez pas vous inscrire en ligne

Vous trouverez au verso, une fiche d'inscription que vous pourrez compléter puis retourner à l'adresse suivante :

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
Sous-Direction Transports Routiers de Voyageurs, Site de Bordeaux  
Service Relations Usagers  
1 esplanade Charles de Gaulle - CS 71 223  
33074 BORDEAUX CEDEX

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné.

## Les différentes cartes de transport scolaire



### LA CARTE SCOLAIRE

Toute inscription validée à un transport scolaire vous donne droit à l'obtention d'une carte de transport personnalisée.

En dehors du trajet scolaire, la carte de transport scolaire permet de se déplacer librement sur le réseau routier régional pour les loisirs hors temps scolaire : mercredi après-midi, samedi, dimanche et vacances scolaires (sauf vacances d'été).



### LA CARTE MODALIS

Si votre trajet nécessite une correspondance avec le réseau TBM (sous conditions), une carte Modalis vous sera délivrée. NOUVEAU cette année : le coût de la carte Modalis est désormais identique au prix de la carte scolaire, la partie du trajet en correspondance sur le réseau de Bordeaux Métropole étant prise en charge financièrement par la Région Nouvelle-Aquitaine.

La carte Modalis offre les mêmes avantages de circulation que la carte scolaire et permet une libre circulation sur le réseau TBM.



### LA CARTE TBM

Les élèves hors Bordeaux Métropole qui n'empruntent que le réseau TBM doivent s'adresser directement à TBM, à l'exception des résidents de la commune de Cestas et des élèves qui montent aux points d'arrêt suivants (sous certaines conditions) :

ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX : Le Flaman - le Poteau d'Yvrac - Avenue du Périgord. LE PIAN MÉDOC : Le Poujeau - Chemin de l'Eau - Centre Commercial. AMBARÈS : La Ricodonne

Pour tous ces élèves, les demandes devront être adressées, par courrier, directement à la Région Nouvelle-Aquitaine (voir adresse ci-dessus). Le coût de la carte TBM est un forfait à l'année, aucun remboursement même partiel ne pourra être effectué.

**BON A SAVOIR :**  
frais d'inscription OFFERTS jusqu'au 20 juillet.  
Passée cette date, 15€ de frais d'inscription vous seront facturés.

**POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE RESPECTER LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ?**

- Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.
- Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sur-effectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

### Plus d'infos

- 0974 500 033 Prix d'un appel local. Du lundi au samedi de 7h à 19h.
- [transport-scolaire-gironde@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:transport-scolaire-gironde@nouvelle-aquitaine.fr)

### IMPORTANT

Lorsqu'il existe un service scolaire dédié, aux horaires d'entrée et sortie de l'établissement, l'usager scolaire doit prioritairement l'emprunter afin d'éviter tout sursur-effectif sur une ligne commerciale.

Les demandes de modifications ainsi que les déclarations de perte de la carte doivent être signalées à la Région Nouvelle-Aquitaine par courrier ou par e-mail : [transport-scolaire-gironde@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:transport-scolaire-gironde@nouvelle-aquitaine.fr)

Les titres éventuellement achetés par l'ayant droit dans l'attente de réception de sa carte d'abonnement ne sont ni remboursables, ni déductibles du montant de la tarification demandée.